



Thourotte, le 14 février 2020

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 10 FEVRIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes GENERMONT, ZIRELLI, FRETE, DACQUIN, DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, GRANDJEAN, DAUMAS, SMITS, MONFORT, CUZY, MM. POTET, HAVEZ, PRUVOT, TASSIN, BONNETON, CESCHINI, BONNARD, BEURDELEY, PATRON, LANGLET, TOULLIC, Monsieur FLAMANT qui été représenté par Monsieur CARDON

ETAIENT REPRESENTES : Madame BOULEFROY qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Madame OSTER qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Mme DRELA, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur PILORGE qui avait donné pouvoir Monsieur CESCHINI.

ABSENTS EXCUSES: Madame SALSO-GROSSHENNY, Messieurs SELLIER, BELLOT, COPPIN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Madame DECORTE, Responsable finances

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame DACQUIN Française

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a adopté :

- o Le Budget primitif 2020 – Budget général équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Section de fonctionnement : 9 165 862.00 €
 - * Section d'investissement : 7 354 277.00 €
- o Le Budget primitif 2020 – Budget annexe de la pépinière d'entreprises équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Section de fonctionnement : 73 285.00 €
 - * Section d'investissement : 44 300.00 €
- o Le Budget primitif 2020 – Budget annexe « Parc d'activités des Deux Vallées » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Section de fonctionnement : 1 630 884.00 €
 - * Section d'investissement : 815 442.00 €
- o Le Budget primitif 2020 – Budget annexe « SPANC » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Section de fonctionnement : 890.00 €
- o Le Budget primitif 2020 – Budget annexe « Bateau promenade » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Section de fonctionnement : 170 050.00 €
 - * Section d'investissement : 75 200.00 €
- o Les taux d'imposition locaux pour l'année 2020, à savoir :
 - Taxe d'habitation 6.84%
 - Taxe foncière bâti 8.69%
 - Taxe foncière non bâti 24.92%
 - Cotisation foncière entreprises 7.31%
- o La modification du taux de la subvention attribué au COS, soit 1.5% des comptes 64111, 64118 et 64131.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- Pour les tarifs événementiels 2020 à la cité des Bateliers,
- Pour le vote de tarifs boutique à la cité des Bateliers et la vente d'un livre à l'Office de Tourisme,
- A la demande de subventions pour les animations 2020,
- A la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional dans le cadre des actions culturelles 2020,
- A la demande de subvention d'un montant de 2 500.00 € de la Mairie de Machemont pour l'organisation d'un trail,
- A la signature d'une convention de mise à disposition entre la CC2V et l'Office de Tourisme pour le bateau promenade,
- A la signature d'une convention de mise à disposition de personnels entre la CC2V et l'Office de Tourisme pour le bateau promenade,
- A la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CC2V et l'Office de Tourisme,
- A la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CC2V et le Musée Territoire 14/18,
- A la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition des carrières de Montigny.

Au titre de l'Aménagement du Territoire, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A l'étude pour la définition d'un acte de mutualisation du SIG entre les intercommunalités du Grand Compiègnais,
- A la signature d'un avenant déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun d'instruction du droit des sols de la CC2V avec la commune de Thourotte.

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2020,
- A la signature d'une convention de mise à disposition de la directrice financière.

Au titre du Développement Durable, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la demande de subvention pour le poste d'animateur ruissellement/érosion,
- Pour l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales,
- Aux lots attribués pour le concours photos et le jeu de piste « la biodiversité des Deux Vallées ».

Le Conseil Communautaire n'a pas souhaité verser d'indemnité au percepteur au titre de l'année 2019.

Le Conseil Communautaire a également :

- Voté la reconduction de la journée Intervillages et l'attribution de lots aux gagnants,
- La signature d'une convention de partenariat avec Monsieur DUMONT pour la journée intervillages,
- Validé la reconduction de la distribution des fournitures scolaires aux collégiens pour un montant de 20€/enfant,
- Autorisé la mise à disposition de personnels avec la ville de Cambronne les Ribécourt.

**Le Président,
P.CARVALHO**